



Le 5 mars 2019

Madame Dorothy Shephard  
Ministre du Développement social  
Gouvernement du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Madame la Ministre,

Je vous écris au nom de l'Association des cités du Nouveau-Brunswick pour vous faire part de nos préoccupations concernant l'impératif d'agir pour aider les sans-abris et atténuer l'incidence du sans-abrisme sur nos municipalités membres. Grâce au leadership des municipalités, au financement récemment accordé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et au soutien de nos organismes communautaires, des refuges d'urgence qui acceptent les personnes intoxiquées à l'admission (« *damp shelters* ») ont rapidement ouvert les portes à Moncton et à Fredericton. Cette initiative a permis à une centaine de Néo-Brunswickois dans le besoin de se protéger contre le froid. Étant donné l'hiver particulièrement précoce et froid, elle a sauvé des vies!

Malheureusement, le financement et les efforts déployés pour maintenir ces refuges d'urgence prennent fin le 31 mars. Sans direction du gouvernement provincial, nous craignons que ces personnes, nombreuses à avoir des problèmes de santé mentale ou de dépendance, n'aient pas d'autre choix que de vivre dans la rue.

### **PRÉOCCUPATIONS IMPORTANTES**

- Il est du ressort du gouvernement du Nouveau-Brunswick de se pencher sur ce problème social majeur dans nos collectivités. Le besoin est urgent et immédiat.
- Les besoins en matière de logement et de services complets ont augmenté de façon alarmante.
- Afin de briser le cycle du sans-abrisme, il faut intégrer un modèle de réduction des méfaits dans tous les programmes de logement provinciaux.
- Les villes de Moncton et de Fredericton ont déterminé qu'elles ont besoin de refuges permanents qui acceptent les personnes intoxiquées à l'admission.
- Bien que la situation soit plus grave dans certaines cités que dans d'autres, aucune cité n'est à l'abri et chacune éprouve ces problèmes dans une certaine mesure.
- Bon nombre des usagers de ces services viennent de se retrouver dans la rue à cause de circonstances imprévues et souhaitent vivement rompre le cycle du sans-abrisme dès que possible.



- L'augmentation des suppléments au loyer qui a été annoncée est lente à venir.
- Les refuges temporaires à Moncton (ancien poste d'incendie sur le boulevard Assomption) et à Fredericton (résidence Bishop's) doivent cesser leurs activités le 31 mars 2019 en raison de nombreux problèmes d'installations et de logistique.
- Le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit trouver des endroits et des fonds permanents et suffisants pour ces refuges d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2019.
- Il faut établir des objectifs clairs et des résultats mesurables.

Soucieuse de maintenir l'élan amorcé, l'Association des cités souhaite attirer l'attention sur certains besoins immédiats et objectifs à long terme qui, à son avis, doivent être comblés et atteints si l'on souhaite réellement changer la vie des personnes marginalisées au Nouveau-Brunswick.

### **BESOINS IMMÉDIATS**

- Le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit établir et financer des refuges permanents qui acceptent les personnes intoxiquées à l'admission d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2019.
- Il faut déployer des efforts plus concertés pour comprendre les besoins des personnes et des familles qui vivent sans abri.
- Les Services de santé mentale et de traitement des dépendances doivent être plus présents dans les initiatives de logement provinciales.
- Le ministère du Développement social doit assurer une surveillance adéquate des sans-abris, de leurs besoins et de leur éventuel placement.

### **SOLUTIONS À PLUS LONG TERME**

- Le problème du sans-abrisme ne disparaîtra pas. Le ministère du Développement social est censé élaborer et communiquer des plans d'action pour lutter contre le sans-abrisme à long terme.
- Il faut élaborer des plans de logement abordable, les accompagner d'un financement suffisant et les gérer de façon adéquate.
- L'offre de suppléments au loyer doit correspondre à la demande croissante.
- Les propriétaires d'immeubles résidentiels doivent être informés sur les avantages d'offrir des logements subventionnés de même que sur les programmes disponibles pour créer de tels logements.
- Les questions du sans-abrisme doivent être examinées de façon holistique et il faut établir des mécanismes de soutien efficaces pour les Néo-Brunswickois marginalisés, que ceux-ci se trouvent dans les refuges ou qu'ils fassent déjà partie de la clientèle du ministère du Développement social.



Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à ce dossier. Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur les points susmentionnés, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou les membres de notre équipe à Fredericton ou à Moncton.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le président de l'Association des cités du Nouveau-Brunswick,

Adam Lordon

c.c. L'honorable Blaine Higgs, premier ministre du Nouveau-Brunswick  
M. Jeff Carr, ministre de l'Environnement et des gouvernements locaux